

Préavis Municipal – 03/2026

Amélioration de la déchetterie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule :

La gestion des déchets communaux relève des obligations légales découlant de la législation fédérale et cantonale en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets.

À ce titre, la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE, art. 30), l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED, art. 11 et 13), ainsi que la loi cantonale vaudoise sur la gestion des déchets (LGD, art. 3 et 14) imposent aux communes de limiter la production de déchets, d'en assurer la valorisation dans toute la mesure du possible et de mettre à disposition des infrastructures adaptées, accessibles et conformes aux normes en vigueur.

Dans ce contexte, la Commune est actuellement en discussion avec la Direction générale de l'environnement (DGE) en vue de la mise à l'enquête du projet afin de répondre à toutes les exigences légales.

Lors de la présentation du préavis n° 06/2023, le Conseil Communal a refusé l'octroi du crédit sollicité en vue de l'amélioration de la déchetterie, motivant son refus, notamment, par l'absence de plans suffisamment clairs et détaillés permettant d'appréhender précisément l'ampleur du projet.

Les autres motifs de refus étant le fait que les coûts liés à la mise à l'enquête n'étaient pas intégrés au devis et que la végétalisation ainsi que l'intégration paysagère de la déchetterie n'étaient pas suffisamment prises en compte.

La Municipalité a pris acte de l'ensemble de ces remarques et a retravaillé le projet en conséquence. Les adaptations présentées visent à répondre de manière ciblée aux préoccupations exprimées par le Conseil Communal et à proposer un projet plus abouti, tant sur le plan technique qu'environnemental.

Par ailleurs, une étude réalisée avec la COSEDEC a mis en évidence que les volumes de déchets verts et de déchets encombrants collectés par la commune de Faoug sont supérieurs à la moyenne cantonale.

Ce constat confirme la nécessité d'adapter l'organisation et les infrastructures de la déchetterie. Des mesures complémentaires, notamment d'ordre réglementaire, seront introduites parallèlement au moyen du règlement communal y relatif et de directives spécifiques.

Enfin, une inspection cantonale a également eu lieu, mettant en lumière le problème de l'évacuation des eaux pluviales qui doivent être mis en conformité.

2. Présentation du projet

2.1. Amélioration des équipements du bâtiment de la voirie

- **Auvent pour véhicules et stockage**

Réalisation d'un nouvel auvent sur la même base que le projet présenté dans le préavis 06/2023, afin de protéger les véhicules et remorques communales et d'en prolonger la durée de vie.

Cette espace servirait aussi à stocker une partie du matériel qui encombre actuellement l'entrée de la déchetterie.



- **Container à carburants**

Mise en place d'un local de stockage sécurisé pour les carburants. Notre choix s'est finalement porté sur un container spécialement conçu pour le stockage des carburants, résistant au feu et équipé d'une ventilation naturelle spécifique, répondant, ainsi, pleinement aux exigences légales en vigueur.



- **Nouveau poêle à pellets**

Remplacement du chauffage électrique actuel par un poêle à pellets, rendu possible grâce au déplacement du stockage des carburants dans un container sécurisé.

Cette mesure permettra de réduire la consommation électrique hivernale tout en améliorant la cohérence énergétique des installations communales.

Le coût annuel moyen du chauffage électrique est actuellement estimé à environ 1'091.-, contre environ CHF 585.- par an avec un chauffage à pellets, y compris l'électricité consommée par le poêle et les frais de ramonage.

L'économie annuelle estimée s'élève ainsi à environ 505.-. Sur cette base, l'investissement lié au poêle et à la cheminée pourrait être amorti sur une période d'environ 17 ans.



2.2. Mise aux normes des eaux de pluie et revêtement du sol

- **Récolte des eaux et dépotoir**

Mise aux normes de l'évacuation des eaux de surface avec installation d'un dépotoir avant rejet dans les eaux claires, conformément aux exigences cantonales.

Après l'inspection de notre déchetterie, l'enjeu principal identifié était la mise en place d'un dépotoir qui sera vidé une fois par année par une entreprise spécialisée afin d'éviter que d'éventuelles huiles ou autres substances polluantes ne soient rejetées dans le terrain ou le lac. La déchetterie étant en pente, il suffira de créer une grille d'évacuation des eaux de pluie au pied de l'avent et de les acheminer vers le collecteur situé derrière la déchetterie.

Cette récolte des eaux permettra également d'améliorer le confort des usagers et usagères, notamment lors des périodes de pluie ou de la boue se forme régulièrement sous l'avent.



- **Revêtement bitume et pavés drainants**

Réfection des surfaces de circulation avec un revêtement en bitume et l'intégration de pavés drainants afin d'améliorer l'intégration paysagère et la gestion des eaux pluviales.

Dans une première version du projet, un revêtement entièrement en pavés avait été envisagé afin de répondre au mieux à la volonté du Conseil Communal de limiter les surfaces imperméables.

Toutefois, les fortes sollicitations du sol liées aux camions qui chargent et déchargent les bennes ont amené la Municipalité à proposer la conservation d'une partie bitumée.

- **Circulation**

La Municipalité propose de modifier le sens de circulation dans la déchetterie afin de réduire les conflits de croisement entre les véhicules à la sortie sur le chemin des Prés du Village.

Cette adaptation permettrait également de favoriser l'utilisation du parking situé derrière les bennes et d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible grâce à des places en épi.

Le parking situé devant les bennes resterait possible, avec une délimitation par marquage au sol, mais serait prioritairement destiné aux personnes âgées et aux personnes lourdement chargées.

Une signalétique spécifique serait également mise en place, notamment à la sortie de la déchetterie, afin d'indiquer la présence possible de piétons provenant du chemin situé derrière le site.



2.3. Aménagements d'optimisation des prestations

- **Déplacement et suppression de treillis**

Suppression de la clôture située derrière l'auvent de la déchetterie afin de faciliter l'entretien de l'espace arrière et d'assurer l'écoulement de l'eau de toiture dans le terrain. Cet espace est aujourd'hui très difficile d'accès, avec seulement 20 cm entre la tôle de l'auvent et la clôture qui est régulièrement envahie par des clématites et des ronces alors que la paroi de l'auvent suffit largement à sécuriser la déchetterie.

Derrière le local de voirie, le treillis serait déplacé afin de créer un espace de stockage supplémentaire contre le bâtiment. Ainsi, le matériel actuellement stocké à l'entrée de la déchetterie pourrait être déplacé derrière ou sous le nouvel auvent, permettant d'offrir une zone d'accueil plus agréable et de faciliter l'organisation d'événements tels que le Coup de balai ou le Clean up Day. Une partie de ces travaux sera réalisée par la voirie, ce qui explique le caractère estimatif du budget.



- **Marquages au sol et signalétique**

En complément de la nouvelle signalétique liée au changement de circulation dans la déchetterie, un marquage au sol serait réalisé afin de garantir un positionnement constant des bennes par les transporteurs et d'améliorer la gestion des flux.

Une signalétique plus claire pour le tri des déchets serait également mise en place. La COSEDEC proposant un kit permettant d'améliorer la lisibilité et l'attractivité des différentes zones de tri.

- **Nouvelle benne**

Acquisition d'une nouvelle benne pour les déchets encombrants, l'actuelle étant percée dans le fond et devenant dangereuse.

Une offre de réparation a également été demandée, mais le coût était trop élevé pour être pertinent, d'autant plus que les portes et la toiture sont également en fin de vie.

- **Aménagement d'une ressourcerie**

Création d'un espace destiné à favoriser la réutilisation des objets et à réduire le volume des déchets encombrants, avec un aménagement simple et évolutif. Cet aménagement a été demandé par des habitant·e·s du village et sera géré par la voirie, les objets non récupérés étant éliminés progressivement.

Actuellement, une table installée devant le cabanon d'accueil est déjà utilisée dans ce but et fonctionne très bien. L'idée serait de pouvoir sauver davantage d'objets et de leur offrir une seconde vie.

Un panneau serait également installé afin de favoriser l'échange d'objets plus encombrants, comme des meubles, directement entre particuliers, permettant ainsi d'éviter l'élimination d'encombrants encore fonctionnels. Cette mesure nécessitant un investissement limité, elle pourrait facilement être arrêtée si sa gestion devenait trop complexe.



- **Plantation et intégration paysagère**

Plantation d'un arbre devant le bâtiment de la voirie afin d'améliorer l'ombrage et l'intégration paysagère du site.

Cela permettrait également d'améliorer l'aspect de l'entrée de la déchetterie. Il est prévu de planter un platane taillé en parasol afin de ne pas réduire l'ensoleillement de la toiture solaire. Cet arbre est pris en charge par la subvention des plantations complémentaires réalisées ce printemps.



- **Escalier métallique pour la benne papier-carton**

Installation d'un accès sécurisé à la benne compacteuse papier-carton. Actuellement, une construction en palettes fait office d'escalier, ce qui n'est ni sécuritaire ni durable et nécessite des réparations régulières. Une échelle métallique sur mesure permettrait de remplacer cette installation provisoire.

2.4. Frais d'étude et procédure

- Les frais liés à la mise à l'enquête sont intégrés au budget du projet. Les honoraires d'architecte, pour un montant de CHF 4'500.-, ainsi qu'un montant de CHF 500.- pour le conseil d'un ingénieur hydraulique, ont déjà été adjugés afin de pouvoir présenter un projet aussi abouti que possible.

Si le crédit est accepté, il ne restera plus que la procédure de mise à l'enquête à réaliser. La Municipalité ne souhaitait pas engager cette procédure avant l'accord du Conseil Communal afin d'éviter des frais inutiles.

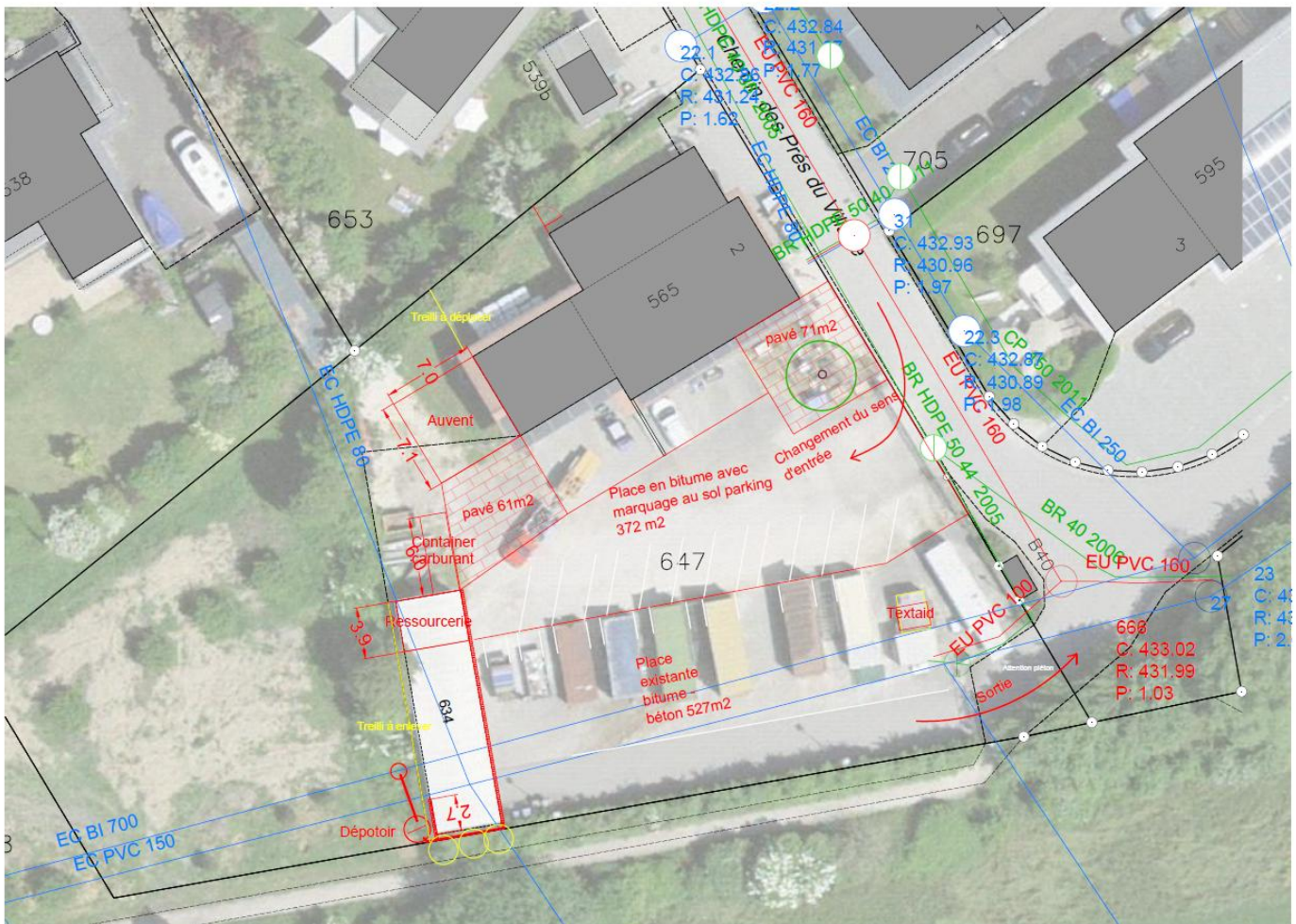
Une réserve de CHF 1'000.- est également prévue pour d'éventuels avis complémentaires, notamment du ramoneur pour la cheminée ou d'autres spécialistes.

- Il est également proposé de réaliser une étude sur l'installation solaire de la voirie afin d'analyser son fonctionnement et d'identifier les améliorations possibles. À terme, il pourrait être envisagé de fournir directement l'électricité produite à la zone artisanale ou d'installer une batterie afin d'optimiser l'autoconsommation, qui semble présenter un potentiel d'amélioration. Ces travaux ne nécessitant pas de mise à l'enquête et pouvant être planifiés à plus long terme, seuls les coûts de l'étude sont intégrés au présent préavis.
- Si le crédit est accepté, la mise à l'enquête pourrait être lancée rapidement afin de permettre une réalisation des travaux dès cet automne. Le suivi du chantier sera assuré par le service technique communal.

2.5. Planning prévisionnel

Tâches	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Consolidation des appels d'offre					
Validation du préavis	x				
Investissements sans mise à l'enquête (ressourcerie, échelle, benne)					
Mise à l'enquête					
Revêtements					
Travaux bâtiments voirie					
Marquages et signalétique					

3. Plan :



4. Budget :

Investissement planifié	Montant TTC	Remarque
Amélioration des équipements du bâtiment de la voirie		
Auvent pour véhicule et stockage	19'900	Offre ferme
Container à carburants	9'000	Estimatif avec livraison
Nouveau poêle à pellet	8'450	Offre ferme
Sous-total bâtiment	37'350	
Mise au norme eaux de pluie et revêtement du sol		
Revêtement bitume (372m2)	17'330	Offre ferme
Préparation du terrain et pavage	39'670	Offre ferme
Récolte d'eau et dépotoir	19'815	Offre ferme
Sous-total génie civil	76'815	

Investissement planifié	Montant TTC	Remarque
Aménagement d'optimisation des prestations		
Déplacement du treillis derrière la voirie et suppression de celui derrière l'auvent	2'000	Estimatif haut
Ameublement de la ressourcerie (4 étagères, tableau d'annonce)	850	Petit matériel
Marquages au sol (parking et circulation) Signalétique pour les bennes et la ressourcerie	3'500	Estimatif
Nouvelle benne à déchets encombrants	11'540	Offre ferme avec livraison
Escaliers en métal pour la benne papier carton	2'620	Offre ferme
Sous-total aménagement	20'510	
Frais d'études et de procédure		
Frais de mise à l'enquête (géomètre et frais cantonaux)	3'500	Estimatif
Etude solaire	3'900	Offre ferme
Architecte et ingénieur hydraulique	6'000	Offre ferme avec marge
Sous-total frais d'études	13'400	
Sous-total général	148'075	
Réserve de risque (10% arrondi)	14'805	
TOTAL	162'880	

5. Amortissement des investissements

Les durées d'amortissement des investissements sont fixées par l'annexe 1 du règlement sur la comptabilité des communes selon une classification établie.

Il y a, dans le préavis, plusieurs types d'investissements :

- Des travaux sur le bâtiment de la voirie (auvent, container à carburant, poêle à pellet)
 - Amortissement obligatoire sur une durée de 30 ans
 - A amortir sur le domaine des routes communales, y compris l'étude solaire et 50% des autres frais de procédure soit, sans réserve de risque et à titre d'exemple, $3'900 + 4'750 + 37'350 = 46'000$ CHF / environ 1'533 CHF par an
- Des travaux de génie civil spécifique à notre déchetterie (pavage, bitume, récolte de l'eau et dépotoir)
 - Amortissement obligatoire sur une durée de 30 ans (installation de traitement des déchets)
 - A amortir sur le domaine autofinancé des déchets urbains, y compris 50% des frais de procédures, hormis l'étude solaire soit, sans réserve de risque et à titre d'exemple, $4'750 + 76'815 = 81'565$ CHF / environ 2'719 CHF par an
- Des « travaux de menue importance » concernant, principalement l'amélioration des infrastructures et de l'accueil
 - Amortissement obligatoire sur une durée de 10 ans
 - A amortir sur le domaine autofinancé des déchets urbains soit, sans réserve de risque et à titre d'exemple, 20'510 CHF / environ 2'051 CHF par an

Les amortissements seront intégrés au budget communal et débuteront l'année suivant la clôture du préavis, soit, à priori, en 2027 ou en 2028.

6. Conclusion :

Il est important de souligner que la situation financière du domaine autofinancé des déchets urbains devrait s'améliorer ces prochaines années grâce aux mesures prévues de réduction des déchets encombrants et d'optimisation des flux.

Les améliorations proposées permettront de respecter les impératifs légaux, d'offrir de meilleures prestations à la population tout en renforçant la qualité de l'accueil et le fonctionnement général de la déchetterie communale.

La Municipalité propose au Conseil Communal :

- Vu le préavis N° 03/2026
- Ouï le rapport de la commission PACom et urbanisme
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. D'accepter un crédit d'investissement d'un montant de 162'880 CHF, réserve de risque de 10% incluse, pour la réalisation des travaux mentionnés
2. D'accepter un financement de l'investissement par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation des travaux

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

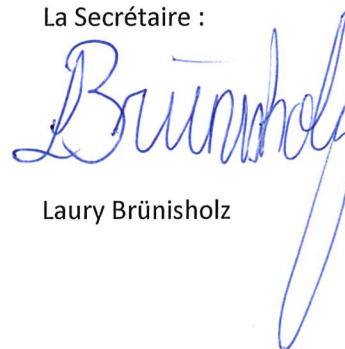
Le Syndic :



Johann Theux



La Secrétaire :



Laury Brünisholz